

Le chrétien doit rester en débat avec la culture

Depuis une trentaine d'années, le corps humain est au centre de la réflexion de Xavier Lacroix, philosophe et théologien laïc de l'Université catholique de Lyon, membre représentant la religion catholique au Comité consultatif national d'éthique (CCNE). Dans la perspective de nouvelles lois sur le mariage et l'adoption par des couples homosexuels ou sur l'euthanasie, Panorama lui a demandé d'argumenter ses convictions.

Christophe Chaland : Comment le désir de comprendre le sens des choses, de le formuler, vous est-il venu ?

Xavier Lacroix : Mon professeur de philosophie en terminale a été un maître pour moi, un père même, c'est-à-dire quelqu'un qui aide à naître. Il m'a fait accéder à une pensée personnelle. Puis, en faculté de philosophie, Henry Maldiney, un vrai penseur, m'a fait découvrir la joie de la phénoménologie, qui fait retour aux choses sensibles et réconcilie la pensée et le vivant. Je suis marqué par ce courant, même si je reconnais ses limites. Vers la trentaine, je me suis remis à étudier la théologie que j'avais lue dans ma jeunesse.

Le souci du corps est partout, dans les magazines, sur les affiches... Or, vous affirmez dans votre dernier livre, *Le corps retrouvé*, qu'il est paradoxalement oublié. Que voulez-vous dire ?

Il est vrai que l'on est attentif au corps aujourd'hui : on reconnaît les bienfaits de la santé, du sport, du jardinage... Le corps et ses plaisirs, la jouissance notamment, deviennent même la principale référence commune. Un sociologue parle de « corporéisme », d'idolâtrie du corps. Mais j'entends aussi des discours qui le relativisent, notamment lorsque l'on parle de la parenté : le mot « corps » est remplacé par le mot « biologique ». « *La parenté biologique ne compte pas tant que cela, dit-on ; ce qui a de l'importance, c'est l'amour, le projet, la volonté.* » Et l'on répète la phrase de Pagnol : « *Le Père, c'est celui qui aime.* » Il est aussi de moins en moins évident que l'embryon doive être respecté : ce n'est qu'un corps, on ne voit pas les manifestations de son esprit.

Les représentations du corps sont dominées par la science la biologie en particulier : c'est un corps objet, réduit à sa dimension médicale, dissocié du sujet. En même temps, la psychologie, discipline reine aujourd'hui, scrute la vie affective, psychologique. Nos représentations du corps cumulent les inconvénients du subjectivisme où l'affectif, le sujet, le projet sont prépondérants, et de l'objectivisme, où ce que la science analyse est dominant.

Comment interprétez-vous ce relatif effacement du corps dans le discours sur la procréation ?

On pense comme si la technique pouvait tout. Le psychanalyste Michel Tort va jusqu'à dire : « *On peut procréer hors différence sexuelle.* » Comme si les enfants nés par procréation médicalement assistée étaient les fruits de la technique. Or, un seul acte est aidé par la technique : la fécondation. On devrait parler plus précisément de « fécondations assistées ». Il me semble que ce discours veut nier les limites du corps.

S'affranchir des limites du corps, c'est ce que cherche à faire la médecine pour soigner. Quel est cet affranchissement dangereux des limites du corps que vous désignez ?

Il y a une différence entre réparer le corps — ce que fait la médecine — et transgresser les limites du corps. On pourrait par exemple demander à la médecine de porter les capacités de l'ouïe à entendre les ultrasons ou voir les ultra-violets. Certains imaginent repousser indéfiniment la mort et nier notre limite fondamentale. Depuis longtemps, les philosophes disent que le sexe et la mort sont les deux limites fondamentales de la vie.

La différence sexuée est comme une obligation de rencontrer l'autre ?

Appartenir à un sexe, c'est ne pas appartenir à l'autre. C'est une limite parce que je ne suis pas tout. Il y a une part de l'humain dont je ne suis pas. Si je suis homosexuel, si je désire au sein de mon appartenance de genre, c'est une limite. Beaucoup de personnes homosexuelles que je connais ont de bonnes relations avec celles de l'autre sexe, mais reconnaissent comme une limite de ne pas les désirer érotiquement.

La limite de la mort corporelle délimite aussi le lieu du bonheur de vivre. Si nous ne mourrions pas, je pense que la vie serait un enfer. Depuis longtemps, des philosophes ont montré que le sens de la vie est lié au sens de la mort. La conscience qu'on est mortel fait partie du prix de l'instant, du quotidien.

À l'ère du numérique, du virtuel, le risque d'oubli de notre corps est plus grand ?

Le virtuel paraît aussi important à cette génération que le réel. Un auteur a parlé de « *corps artificiel* » ; il dit que « *le corps est ses possibles, ses potentialités* ». La culture actuelle pousse à cela. Mais les possibles ne sont pas aussi riches que le réel. Le réel est toujours à découvrir !

Qu'est-ce que cette richesse du réel à côté de laquelle nous pouvons passer ?

La simple perception d'un arbre, d'une feuille, d'un matin d'été, est inépuisable. Quand je me promène dans mon jardin, lorsque je vois la lumière briller sur une feuille d'arbre, il y a

une richesse que la pensée ne pourra jamais résumer. C'est l'événement. La présence, différente de la représentation. Le simple fait d'avoir un corps, de respirer, est un vrai bonheur ! Le mouvement naturel de la vie est d'une richesse inépuisable.

S'il y a un lieu où le corps n'est pas oublié, c'est bien dans la « spiritualité » : on y recherche une qualité de vie intérieure à travers son corps, n'est-ce pas ?

Beaucoup, effectivement, découvrent la place du corps dans la méditation. Selon Thérèse de Lisieux, « *la prière est la respiration de l'âme* ». Entre cette respiration et celle du corps, il y a un rapport très étroit.

Simplement, je vois deux ambiguïtés : certaines formes de méditation peuvent être un déni du corps, en visant un absolu qui serait dépassement de la condition charnelle, corporelle, en dehors de la vie concrète. Et une autre limite : certains visent la coïncidence avec le corps. Comme si la santé était là : coïncider avec les sens, la respiration, mon souffle. Comme si j'étais absolument mon corps. Mais je suis et je ne suis pas mon corps. L'esprit — et la liberté, ce qui revient au même — est vie. L'esprit assume le corps, mais il le dépasse en même temps : il n'y a pas coïncidence entre moi et mon corps. Quand je pense, ce n'est pas exactement mon cerveau qui pense. Rejoindre son corps, ce serait coïncider avec ses sens, être bien dans sa peau. Mais la vie spirituelle ne consiste pas seulement à être bien dans sa peau. Emmanuel Lévinas, un grand philosophe, a même dit : « *Par la vie spirituelle, je suis mal dans ma peau* », c'est-à-dire : je me dépasse en m'ouvrant à l'altérité.

N'est-ce pas aussi un désir de liberté qui conduit à dépasser les limites imposées par le corps ?

La tension entre désir et liberté est un des grands enjeux dramatiques de l'existence. Pour beaucoup, aujourd'hui, suivre sa liberté c'est suivre son désir. Notamment par rapport à la procréation, à la sexualité. Cela me pose question. Car le désir est très conditionné. « Je désire » pourrait souvent être remplacé par « Ça désire en moi ». Le désir vient du corps, de l'imaginaire, des modèles sociaux. Le philosophe René Girard a bien montré combien le désir était mimétique : je désire comme les autres désirent. Imprégner son désir de liberté est une tâche de la vie spirituelle. Aujourd'hui, certaines idolâtries de la liberté sont des idolâtries du désir et je ne suis pas sûr qu'en poursuivant le miroir aux alouettes du désir on ne poursuive pas simplement l'imaginaire.

Une requête parcourt notre société : la reconnaissance par la loi de la liberté de se marier si l'on est homosexuel, d'adopter des enfants ; et aussi d'être aidé à « éteindre la lumière » de sa vie quand on le veut. Où est L'ambiguïté ?

Mon principal souci porte sur la place du tiers, qui est l'enfant. Or, les pays qui autorisent le mariage de couples homosexuels leur accordent dans la foulée le droit d'adoption, au nom de

la non-discrimination. Le raisonnement est : pourquoi refuser à certains couples ce que l'on accorde à d'autres ? On pose la question en termes d'égalité et non de différence. Or, un couple homme-femme n'est pas dans la même situation par rapport à l'engendrement qu'un couple dit homosexuel. La discrimination serait de ne pas accorder les mêmes droits à des personnes qui sont dans des situations similaires.

En revanche, il y aura bien discrimination envers les enfants éventuellement adoptés ou procréés, que l'on privera d'un bien élémentaire : avoir un papa et une maman. La différence sexuelle entre le papa-homme-masculin et la maman-femme-féminine joue beaucoup dans la vie psychique. Et puis, on diluerait encore le sens du mot mariage. Jusque-là, toutes les cultures s'accordaient sur son sens : la fondation d'une famille par un homme et une femme pouvant par définition procréer ensemble.

Pourtant, le droit français autorise des personnes seules à adopter...

Effectivement. Cette loi n'est pas forcément bonne. Elle a été votée seulement en 1963 contre l'avis d'un grand juriste, le doyen Jean Carbonnier, et contre l'avis, paraît-il, du général de Gaulle. Une loi, donc, mais qui n'est pas une norme absolue.

Et puis, il y a une différence entre l'adoption par un individu, déclaré papa ou maman, et l'adoption par un couple homosexuel. C'est alors la déclaration non seulement qu'une personne est parent mais que deux le sont. Qu'un enfant a deux papas ou deux mamans. Ce qui renforce la confusion. Je pense que c'est un moindre mal de dire qu'un enfant a un papa, ou une maman, point ! Ainsi, on énonce un manque. Alors qu'on nie le manque en disant qu'un enfant a deux papas ou deux mamans. C'est diluer le sens même du mot « papa » ou « maman ». Cela n'est pas vrai corporellement. Le sens devient seulement psychologique, social.

Des études sont citées qui prouveraient que des enfants élevés par des couples homosexuels grandissent sans problème particulier. Vous en avez connaissance ?

On les cite sans les lire. J'ai pris la peine de le faire dans les revues américaines qui les publient. J'ai été stupéfait de les découvrir peu fiables, biaisées même. Elles sont commanditées par des lobbies homosexuels et les questions sont posées en fonction de ce que l'on veut démontrer.

Que signifie « *n'avoir pas plus de problèmes que les autres* » ? Si l'on considère que c'est « *pouvoir s'adapter au contexte social* », oui, on le sait, les enfants peuvent s'adapter aux scénarios compliqués imaginés par les adultes ! Dans mon livre *La confusion des genres*, j'ai relevé une quinzaine de défauts dans ces enquêtes. D'autres auteurs les ont critiquées : le pédopsychiatre Pierre Lévy-Soussan, la psychanalyste Caroline Eliacheif.

On approche des phénomènes aussi intimes que l'intégration de la différence sexuelle par des enquêtes quantitatives, statistiques, selon le modèle médical. Mais les questions de sens ne peuvent se traiter à coup de statistiques. Que prouveraient des études qui montreraient

que des enfants n'ayant jamais écouté du Mozart n'ont pas plus de problèmes psychologiques que les autres ? Rien ! Ce qui importe, c'est de savoir s'il est bon d'écouter du Mozart. Les statistiques ne le démontreront jamais.

Alors, oui ou non, avons-nous la capacité de penser l'importance de la différence sexuelle ? C'est la force de la pensée qui est en cause. J'estime avoir le droit de penser que oui la différence est importante, que oui la différence sexuelle est un bien élémentaire pour l'enfant et doit être valorisée socialement.

Le projet de légaliser sous une forme ou une autre l'euthanasie, l'aide à mourir, semble lui aussi honorer la liberté. Quelle est votre analyse ?

Dans ce débat, le mot euthanasie traduit une confusion entre deux notions très différentes : l'arrêt d'une obstination déraisonnable et le suicide assisté.

L'arrêt d'une obstination déraisonnable, tout le monde est pour. Nous avons une loi, la loi Leonetti, qui a été votée à l'unanimité du Parlement, ce qui est très rare. Elle prévoit d'une part l'arrêt de l'obstination déraisonnable, d'autre part la possibilité de donner des soins qui soulagent la douleur, même s'il y a risque d'entraîner la mort.

Le suicide assisté, très différent, me paraît très dangereux. D'abord parce je crois qu'il y a une illusion totale dans l'idée de consentement libre et éclairé. Que signifie le consentement libre et éclairé de quelqu'un qui est souffrant, agonisant en fin de vie dans des conditions très pénibles, ou au contraire à distance de cela ?

La liberté est fragile. Un consentement libre et éclairé dans ces conditions-là est un non-sens. Plus encore, l'interdit de tuer doit être maintenu dans le cadre médical. La majorité des professionnels du monde médical sont contre l'idée de suicide assisté car ils se rendent compte que l'interdit de tuer pose une borne à des pulsions de mort.

On pourrait être tenté de supprimer une vie qui est difficile à supporter, à voir, à assister. Cet interdit remonte à la Bible, mais aussi au serment d'Hippocrate. Les médecins disent que leur tâche est d'aider à vivre et non de tuer.

Même si, en pratique, dans des cas singuliers, il peut être transgressé. Et il l'est tous les jours par des proches, des médecins qui, dans un échange singulier, décident de débrancher des appareils, d'arrêter des soins. Ce n'est pas dans le cadre général prévu d'avance par une loi.

En 2004, la mère et le médecin de Vincent Humbert ont été mis en examen pour avoir mis en œuvre la demande de ce jeune tétraplégique de le faire mourir, alors qu'il ne pouvait vivre sans une lourde assistance technique. Ce que vous exposez entrerait dans ce cadre ?

Des décisions comme celle-là, il s'en prend tous les jours dans notre pays. Ce qui était en cause dans le cas de Marie Humbert et de son fils Vincent, c'était la médiatisation. Ces personnes ont voulu que leur décision soit médiatisée et relayée par les lobbies pro-euthanasie qui agissent pour une évolution de la loi. C'est le rapport entre l'intime et la loi qui est en cause là. Ils auraient voulu que la loi accompagne, justifie leur acte.

De fait, leur acte était répréhensible au regard de la loi ?

Il était répréhensible si un juge décidait de poursuivre, mais souvent les juges ne décident pas de poursuivre dans ces cas-là. Il peut ne pas y avoir coïncidence entre la loi et des décisions singulières qui peuvent se prendre ici ou là.

La loi ne peut tout de même pas ignorer ces décisions singulières ?

Je pense que la loi pose un repère commun, une limite commune. On est renvoyé forcément à la conscience, non seulement du patient, des proches, du médecin, mais aussi du juge, qui décide ou non d'incriminer. Donc, il me semble qu'il faut faire le deuil d'une coïncidence entre une décision singulière et la loi générale. La loi actuelle laisse la possibilité d'une décision singulière — dans certaines conditions toutefois — en maintenant la loi générale...

Comment ?

Parce qu'elle ouvre la possibilité de soulager la douleur même s'il y a un risque d'entraîner la mort.

Des cas semblables à celui de Vincent Humbert entreraient dans ce cadre ?

Je ne sais pas.

Des cercles catholiques voudraient que les chrétiens construisent une « contre-culture ». Comment recevez-vous cela, vous qui participez à l'instance de dialogue qu'est le CCNE sur les questions éthiques ?

D'un côté, le chrétien est en débat permanent avec la culture actuelle, dont il vient. Si nous accordons une forte valeur à la dimension affective du couple, de la famille, c'est aussi parce que nous dépendons de la culture actuelle. Il y a cent ans, c'était différent.

Le chrétien doit rester dans ce débat parce qu'il a le souci des biens humains fondamentaux. Avoir un père et une mère est un bien humain élémentaire pour tous. Mais il doit aussi incarner une manière de vivre différente.

Être chrétien, c'est croire que Dieu est Père, Fils et Saint-Esprit, c'est croire que la gloire passe par la croix. On vivra différemment le rapport aux biens matériels, la fidélité à l'autre dans le couple, la valeur accordée à la fécondité... Cela donne un certain visage à la vie personnelle et familiale, parce que l'inspiration, les ressources — les sacrements, la communauté — sont différents. Une communauté chrétienne n'est pas une communauté franc-maçonne ou matérialiste ou musulmane.

Plus le temps passe, plus je pense que nous serons appelés à la fois à une vie citoyenne commune, à des débats communs, et à un ancrage dans une communauté différente, sans enfermement comme dans le communautarisme.

La vraie communauté est ouverte.

Xavier LACROIX
Membre du Comité consultatif national d'éthique

Paru dans : *Panorama* n° 490, septembre 2012
www.panorama-spiritualite.fr